

L'ITAB anime depuis une dizaine d'années le réseau des essais de comparaison de variétés de céréales en agriculture biologique (AB). Le traitement des données et l'interprétation des résultats sont effectués par l'ITAB et ARVALIS – Institut du végétal. Les essais sont réalisés par de multiples acteurs techniques intervenant en AB : Chambres d'Agriculture, ARVALIS, INRA, Groupements Professionnels Biologiques, coopératives, semenciers...

La valorisation des résultats se fait à l'échelle nationale : chaque année les synthèses des essais sont réalisées par grandes zones pédoclimatiques (nord, centre, sud...) et sont publiées en septembre ; depuis 2012, des fiches variétales complètent ces résultats annuels en fournissant par variété la synthèse des comportements agronomiques et technologiques en pluriannuel.

En savoir plus : <http://www.itab.asso.fr/itab/varietes-bles.php>

Cette charte vise à formaliser le fonctionnement du réseau de criblage variétal, qui a pris de l'ampleur ces dernières années (en 2013 une quarantaine d'essais en blé tendre et une quinzaine en triticale sont concernés). Il s'agit d'un guide formulant les règles à respecter pour optimiser l'efficacité du réseau, non d'un cadre strict ne supportant aucune dérogation.

1. Objectif du réseau de criblage

Le réseau de criblage variétal a pour objectif l'**identification de variétés adaptées à l'AB**, il ne s'agit pas de recommandations variétales. Autrement dit :

- La présence d'une variété dans le réseau ne signifie pas qu'elle est recommandée en AB, à ce stade on teste simplement son comportement dans des conditions pédoclimatiques variées, en AB.
- Ce n'est pas parce qu'une variété n'est pas présente dans un essai du « Réseau ITAB » que sa culture n'est pas recommandée en AB

Les organismes régionaux de conseil agricole sont les plus à même de recommander les variétés adaptées à une région donnée, pour tel ou tel type de sol et conditions de culture.

2. Evaluation de variétés dans le réseau (exemple blé tendre)

La proposition de base est d'évaluer la variété au moins 2 ans. Chaque année, les expérimentateurs du réseau de criblage, en réunion vers la mi-septembre, examinent les résultats acquis et valident ou non la reconduction de l'évaluation une année supplémentaire.

- Le **comportement agronomique** est évalué au moins 2 ans dans une zone donnée (nord, centre ou sud ; il est possible de tester une variété dans plusieurs zones dès la première année, selon ses caractéristiques, notamment la précocité) : année 1/première approche, année 2/confirmation des résultats ; une troisième année peut être proposée, pour les variétés les plus intéressantes, pour valider les tendances observés.
- Le **comportement technologique** (cas de blés meuniers), si jugé intéressant, doit être examiné a minima sur 2 années de résultats et au moins 7 points de référence. Des échantillons peuvent être récoltés dans les essais du réseau et centralisés dans un laboratoire commun pour réalisation d'analyses technologiques comparatives avec les témoins (allant jusqu'au test de panification).

3. Engagement des partenaires du réseau de criblage variétal

■ Engagements de l'ITAB et ARVALIS – Institut du végétal

L'ITAB organise et anime la réunion annuelle des expérimentateurs du réseau de criblage, à la mi-septembre. Cette réunion comprend la présentation des résultats de la campagne qui s'achève (en invitant pour ce point les obtenteurs/représentants et les acteurs de la filière), la formulation de recommandations méthodologiques et la définition des témoins et des troncs communs pour la campagne à venir.

L'ITAB assure le relais entre les expérimentateurs (hors ARVALIS) et les obtenteurs/représentants pour regrouper les commandes de semences pour essais. L'ITAB centralise les résultats des essais. Il organise l'envoi, le cas échéant, d'échantillons en laboratoire pour analyses technologiques.

L'ITAB et ARVALIS traitent les données et réalisent les synthèses annuelles et pluriannuelles des évaluations variétales (comportements agronomique et technologique).

L'ITAB assure avec l'appui d'ARVALIS la publication des synthèses des résultats (synthèses annuelles regroupées par zone et synthèses par variété). Les résultats d'un essai demeurent la propriété de l'expérimentateur.

■ Engagements des obtenteurs/représentants

Proposition de nouvelles variétés à évaluer dans le réseau

Pour limiter le nombre d'entrées de nouveautés dans le réseau, il est demandé aux obtenteurs/représentants de limiter à deux variétés par espèce leurs propositions (hors témoins).

Les obtenteurs/représentants fournissent, pour une variété candidate, ses caractéristiques (= description de la variété) et des références, c'est-à-dire des résultats d'essais, dont la relation rendement x teneur en protéines (rdt x TP). Les membres du réseau appuieront sur ces données leurs choix des variétés à évaluer (réunion de septembre). La fourniture de références complètes augmente considérablement les chances de sélection (résultats en AB > résultats non traités).

Trois cas de figure sont possibles :

- Des références françaises sont fournies (résultats d'essais –dont rdt x TP- menés en France, y compris pour des variétés étrangères) : la variété fait partie des candidates examinées à la réunion de septembre.
- Les caractéristiques et références fournies sont uniquement étrangères, les résultats transmis proviennent d'essais menés à l'étranger :
 - o Dans ces essais il y a comparaison à une ou des variétés dont le comportement est bien connu en France (évaluation faite dans le réseau de criblage) : la candidature de la variété peut être examinée pour une évaluation probatoire (cf ci-dessous), voire pour le réseau (données transmises suffisantes et place dans le tronc commun).
 - o Dans ces essais il n'y a pas de comparaison à une variété connue dans le réseau : la candidature est examinée à la réunion de septembre dans l'optique d'une évaluation probatoire dans quelques essais uniquement, afin d'obtenir ces références en conditions françaises de culture et en AB. L'année suivante la variété candidate pourra intégrer le réseau « général » si ses résultats sont jugés probants par les membres du réseau.

Les noms des variétés et leur descriptif (caractéristiques + références) doivent être transmis à l'ITAB pour la première semaine de septembre au plus tard.

Variétés testées dans le réseau de criblage

Les obtenteurs/représentants testant des variétés dans le réseau fournissent les semences nécessaires à la réalisation des essais, sous réserve de quantités disponibles. Les expérimentations nécessitant de petites quantités de semences sont prioritaires. Les semences fournies sont certifiées AB (à défaut il s'agit de semences non traitées).

Les obtenteurs/représentants transmettent les caractéristiques des variétés testées : classe qualité, alternativité, précocité, pmg, résistances...

Evaluation du comportement technologique

Pour les blés meuniers, il est proposé aux obtenteurs/représentants la réalisation d'analyses technologiques (mouture, teneur en protéines grain et farine, zeleny, alvéogramme, test de panification NF V03-716) :

- 3 points a minima en 1e année de réseau
- 4 points a minima l'année suivante

L'ITAB dans ce cas conventionne avec l'obtenteur/représentant : il organise la collecte et l'envoi des échantillons au laboratoire prestataire du Réseau depuis 2005 (Livrac, 44) ; il transmet les résultats à l'obtenteur/représentant, lequel paie une indemnité forfaitaire de 150 € par échantillon (soit au minimum un total de 450 € en année 1, 600 € en année 2). Dès qu'un nombre suffisant (le strict minimum est à 7 points), les résultats pourront être diffusés dans les fiches variétales publiées par l'ITAB. Ils sont par ailleurs utilisés pour fournir un avis (concertation ARVALIS – ITAB – membres du réseau) à l'ANMF¹ qui établit la liste des variétés qu'elle recommande (BPMF, VRM, VO).

Pour d'autres classes technologiques (biscuitier notamment), la démarche pourrait être calquée sur celles des blés meuniers.

■ Engagements des expérimentateurs

Les expérimentateurs du Réseau mettent en place les essais de comparaison des variétés en respectant le tronc commun (a minima les témoins et le tronc commun obligatoire). Les expérimentations sont des essais analytiques comportant au moins 3 blocs, conduits en AB (certification des parcelles obligatoire).

Les expérimentateurs transmettent les résultats de l'essai à l'ITAB dès que possible (généralement en août). Ils préviennent l'ITAB si l'essai est abandonné en cours de campagne ou n'est pas significatif (en indiquant la raison : gel, enherbement excessif, dégâts de gibier...), ou si la transmission est retardée.

Pour être validés et intégrés aux synthèses, les résultats transmis comportent :

- La description des conditions d'essai (milieu, déroulement de la campagne) ; un modèle est transmis par l'ITAB pour faciliter la transmission de ces données.
- Le plan de l'essai.
- Les données par parcelle : humidité, surface parcellaire, poids récolté et rendement ramené à 15% d'humidité.
- Les données par variété : teneur en protéines, PS, hauteur, pouvoir couvrant, les notations maladies (le cas échéant)...
- L'analyse de variance sur le rendement à 15%, indicateur de la validité de l'essai.

¹ ANMF : Association Nationale de la Meunerie Française ; BPMF : Blé Pour la Meunerie Française ; VRM : Variété Recommandée par la Meunerie ; VO : Variété en Observation (en préalable à la VRM).